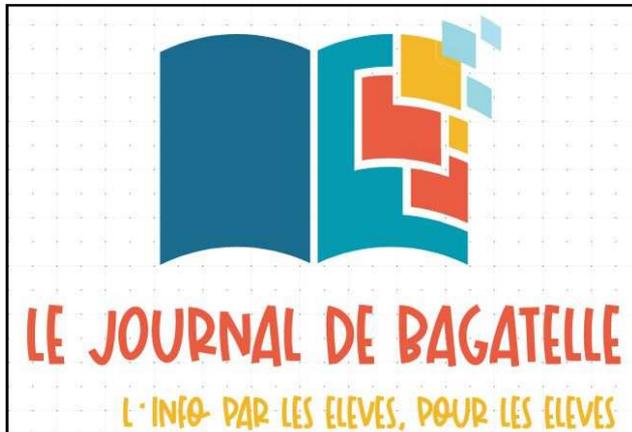


# LIBERTÉ ET LIEN SOCIAL



## Le journal des 1ère 1

Mars 2022



« L'écriture est vraiment une façon de penser, pas seulement ressentir, mais penser à des choses disparates, non résolues, mystérieuses, problématiques ou simplement douces. »

Toni Morrison

### Au sommaire :

Editorial	Page 1
Liberté d'expression et réseaux sociaux: peut-on tout dire?	Page 3
La question des conduites addictives	Page 6
Quelle est la tenue correcte pour une femme ?	Page 8
Comment réagissent les jeunes face à la pandémie du Covid-19 ?	Page 10



Le gouffre entre vaccinés et non-vaccinés tend-il à se creuser ?	Page 12
La démocratie est-elle remise en cause par l'Etat d'urgence ?	Page 14
Le choix du prénom doit-il être totalement libre ?	Page 16
Poems	Page 18
Liberté, lien social et condition féminine en France	Page 20

Journal illustré par les élèves  
SALLES Lana, HOMER Lilly,  
SAINT RAYMOND Lydia, avec la  
participation de PARRIEL Kossi

## L'Edito

### Quelle est ma conception de la liberté ?

Par Orane Barata-Guinard

On m'a demandé ma conception de la liberté. Tout d'abord, j'ai bien sûr pensé (probablement comme la plupart des gens à qui on peut poser cette question) « c'est faire ce qu'on veut, quand on veut, où on veut ». J'ai cependant été vite rattrapée par mes réflexions qui ont suivies cette première réponse : « faire ce qu'on veut... », en réalité, c'est être prisonnier de ses désirs, de ses pulsions, ça n'est pas la liberté, cela peut porter atteinte à autrui et nous faire regretter nos actes, nos paroles. Toute notion de mesure, de raison, et de respect est inhibée par les désirs qui s'emparent de nous et que l'on veut sans cesse assouvir pour ne pas qu'ils nous emprisonnent mais cela fait de nous leurs esclaves et il est très dur de s'en affranchir. Non ce n'est définitivement pas cela la liberté.

J'ai alors essayé d'attaquer la question par un autre angle. Lorsqu'on parle du « sentiment de liberté », on exprime en général une sensation de lâcher-prise, d'indépendance. On associe d'ailleurs souvent l'idée de liberté aux oiseaux, qui peuvent voler et sont donc libres d'aller où ils veulent, où il fait bon vivre.

*« la liberté des uns commence  
là où s'arrête celle des autres »*

J'ai aussi pensé aux libertés fondamentales, que nous connaissons, contrairement aux autres animaux qui ne se posent pas la question de leurs libertés, ils se contentent de les vivre. Les libertés fondamentales prennent en compte la liberté d'un individu dans un ensemble d'individus ; « la liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres », une vie dans notre société passe par des règles qui

réduisent nos libertés afin de vivre du mieux que possible ensemble. On peut donc citer (en France) la liberté d'expression, de penser, de se déplacer, de disposer de son corps, de biens, ...

En réalité, dans notre société occidentale, on ne nous empêche pas de faire quoi que ce soit, on nous l'interdit : on a le pouvoir de faire ce que l'on veut (dans la limite du possible, tangible et réalisable bien sûr) mais si nos actions nuisent à autrui et/ou vont à l'encontre de règles, il faut en assumer les conséquences qui passent souvent – dans le cas d'une infraction à une règle – par une restriction de liberté encore plus sévère. Parfois, la culpabilité vient également nous punir. Nous nous punissons nous-mêmes en nous infligeant un mal-être, en enfermant notre esprit dans une spirale de questions et de regrets. La culpabilité est un peu une sorte de loi de la conscience mais elle est aussi alimentée par l'environnement dans lequel nous évoluons : notre société.

L'exercice d'une liberté absolue ne peut donc se faire que seul et en faisant abstraction des limites établies par notre conscience.

Arrivée à cette conclusion, je n'ai pu m'empêcher de me demander à quoi cela servirait de s'exprimer si personne ne pouvait entendre ce que l'on a à dire ? De pouvoir parler si on ne pouvait pas avoir de

conversation ? Je trouve que le mot « libertés », telles qu'on les pratique, sonne un peu comme « droits ». Un individu vivant seul ne se poserait certainement aucune question relative au fait qu'il puisse s'exprimer, penser, courir, marcher, dessiner, ... Cependant il serait tout de même limité par ses besoins primaires tels que dormir, boire, manger, ... ce qui est d'ailleurs impossible dans notre société sans argent. Argent qui se gagne en obéissant à des règles établies par d'autres individus supérieurs de par leur niveau de vie et leur influence sur nos libertés.

J'ai donc poursuivi mon raisonnement en faisant abstraction de l'idée de liberté absolue car elle est absolument impossible à atteindre à moins de ne plus avoir de besoins primaires, d'être mort. Seule resterait la conscience, libre d'errer et de penser. C'est une utopie qui en réalité est plutôt une dystopie, n'est pas tangible et relève d'une absence de conscience et de raison ou des limites que possède naturellement, physiquement, un corps. De plus, tout est question d'équilibre et l'idée d'absolutisme est contraire à l'équilibre, elle le dérègle.

*« Un individu vivant seul ne se poserait  
certainement aucune question relative  
au fait qu'il puisse s'exprimer, penser,  
courir, marcher, dessiner, ... »*

Mon raisonnement s'est donc concentré sur le développement de l'idée de liberté telle que nous pouvons la pratiquer dans notre société puisqu'elle est notre réalité, celle dans laquelle nous vivons et à laquelle nous ne pouvons échapper qu'en nous libérant de toutes les limites connues, c'est-à-dire par la mort, ce qui n'est pas souhaitable avant d'avoir vécu les expériences que nous ne pouvons pas vivre sans notre enveloppe charnelle.

La liberté c'est donc, pour moi, avant tout la maîtrise de notre libre-arbitre individuel. Elle passe par une autonomie et une indépendance individuelle, une pleine disposition de son esprit et de son corps. C'est n'appartenir à personne, se faire confiance dans ses choix pour ne pas être assailli de pensées, de regrets, être indépendant financièrement, affectivement, ... Et vivre !

# Liberté d'expression et réseaux sociaux : peut-on tout dire ?

Les réseaux sociaux sont considérés par beaucoup comme un lieu où la liberté d'expression est totale. En effet, tout le monde peut écrire tout ce qui lui passe par la tête. Mais cette liberté n'est-elle pas à double tranchant ? Au-delà de la liberté d'expression, les réseaux sociaux ne sont-ils à la fois des espaces d'échanges positifs et d'atteinte à la personne ? Les réseaux sociaux renforcent-ils le lien social ou le brisent-ils ?

## C'est quoi un réseau social ?

Un réseau social consiste en un service, un espace d'échange permettant à diverses personnes de communiquer et d'interagir. On peut citer différents réseaux sociaux tels que *TikTok* (plateforme de divertissement avec de courtes vidéos), *Watsapp*, *Snapchat* ou *Hang Out* (messagerie instantanée et partage de fichiers), *Youtube* (plateforme de vidéos), *Instagram* et *Facebook* (tous types de contenus). Ils font désormais partie de notre vie et sont devenus des outils de communication quasi-incontournables.

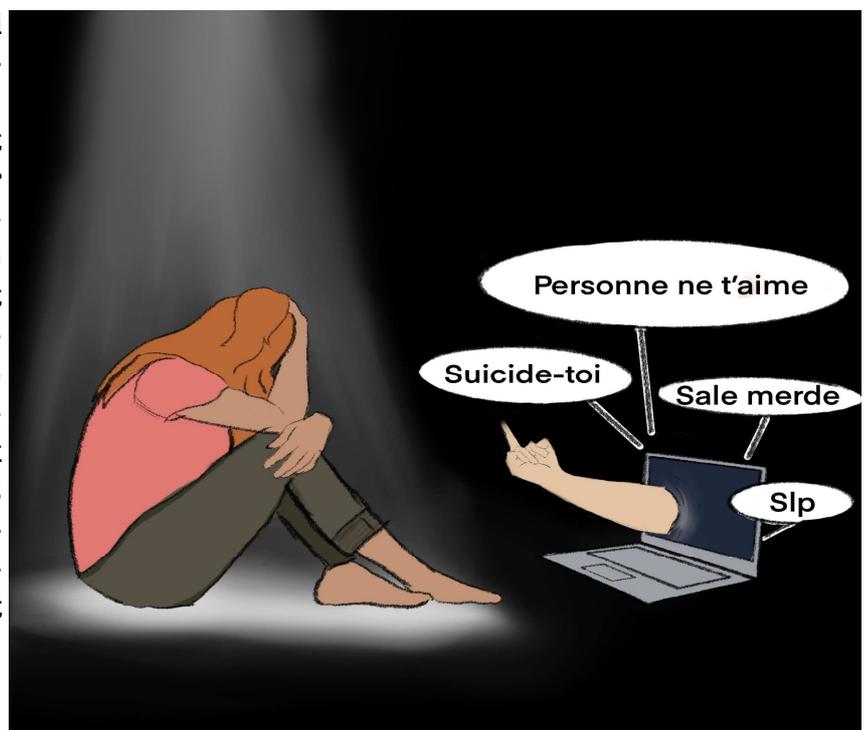
## Quels contenus et quels échanges ?

Partage de contenus, discussions, publications, abonnés... Ce sont aujourd'hui des termes familiers à la nouvelle génération.

Réseau social implique communauté, et cela est particulièrement important pour les jeunes, car ils apprécient ce sentiment d'appartenance. C'est un moyen de s'entourer de gens qui nous ressemblent et de forger son identité. Les réseaux sociaux constituent ainsi une instance de socialisation non négligeable. Ces plateformes d'échange social permettent aux esseulés de créer des amitiés virtuelles qui peuvent déboucher sur de vraies rencontres. Enfin, les réseaux sociaux permettent de partager des informations, et de se tenir au courant.

Le premier contact avec les réseaux sociaux est l'image. Une image parfaite, lumineuse, attrayante, mais retouchée. En effet, les réseaux sociaux confortent « les idéaux de beauté » et influencent la manière dont nous voyons les autres et dont nous nous voyons nous-mêmes. Des photos filtrées et retouchées envahissent nos fils d'actualité, en véhiculant des stéréotypes irréalistes. Ces illusions sont menées par des influenceurs qui publient uniquement ce qu'ils veulent bien montrer et vendent du rêve, du fantasme, du bonheur, figés dans une photo. Ces posts idéalisés peuvent être néfastes pour l'estime de soi et à l'origine de complexes. Ajoutons à cela le côté néfaste de l'effet bulle qui se rapproche de l'homophilie : une tendance à préférer entretenir des relations avec des personnes qui nous ressemblent. On pourrait associer ce comportement à une paresse intellectuelle bloquant le développement de l'argumentation et de la réflexion.

Plus grave, les réseaux sociaux peuvent devenir des espaces de souffrance. Dans certains cas, ils sont devenus un lieu de déversement de haine. Faut-il dès lors restreindre la liberté d'expression ? Dans une société démocratique, la liberté d'expression doit pouvoir être une réalité et ne pas être entravée arbitrairement. Une liberté oui, mais une liberté conditionnée.



Suite à cette affaire, un Observatoire de la haine en ligne a été mis en place. Son rôle consiste à analyser et quantifier les contenus haineux en ligne.

Il faut savoir que dans le cadre de cyber harcèlement, un internaute est considéré comme cyber harceleur, dès la première agression tandis que dans les autres domaines, il est nécessaire que l'agression aie lieu au moins deux fois pour être considérée comme du harcèlement.

Qu'en pensent les utilisateurs ? Enquête au lycée

Aujourd'hui, les réseaux sociaux prennent une place de plus en plus importante dans nos vies. La possibilité grandissante de leurs services pousse les personnes de tout âge à tomber dans cette spirale envrante. Mais cette spirale nous facilite-t-elle la vie ou nous rend-t-elle juste moins autonome ? Les réseaux sont-ils vraiment nécessaires ou avons-nous créé cette dépendance ? Les réseaux sont-ils un endroit sain où l'on peut s'exprimer en toute liberté ou est-ce un endroit qui de-

vrait être censuré pour le bien commun ? Est-ce que les médias traditionnels peuvent être remplacés par les médias sociaux ?

Pour répondre à ces questions nous sommes allées dans un terrain où les réseaux sont au centre des discussions : le lycée de Bagatelle. Nous avons donc posé des questions à des élèves ou enseignants du lycée pour comprendre leur rapport avec les réseaux sociaux.

Nous avons pu en conclure qu'une grande, voire, totale majorité des individus utilise des réseaux sociaux. Un vrai changement quand on pense qu'il y a à peine 5 ans, Facebook était réservé aux adultes, puis Instagram au jeunes adolescents ! Quand on demande à nos témoins quelle est pour eux l'utilité principale des réseaux sociaux, les réponses sont variées. Certains diront « discuter », « partager du contenu », « suivre l'actualité » ou encore « s'amuser » ou « créer ». C'est cette multi-

tude de services proposés qui fait la diversité des utilisateurs des réseaux sociaux. Mais cette diversité des utilisateurs n'est pas acceptée toujours positivement, et de nombreux utilisateurs se permettent de faire des remarques malveillantes et de déverser des contenus haineux. En effet 70 % des personnes interviewées confirment avoir été victimes de propos haineux sur les réseaux et 60 % des personnes affirment également avoir provoqué de la haine sur les réseaux. Ces chiffres démontrent que les réseaux sociaux ne sont pas tou-

jours synonymes de communication saine pour la liberté d'expression. Il est très facile de recevoir de la haine et d'en envoyer en retour car, parfois, la haine appelle la haine. Faudrait-il donc limiter nos paroles afin de ne blesser personne et garantir le respect ?

Nous avons donc demandé à nos témoins : peut-on tout dire sur les réseaux sociaux ? 90 % des personnes pensent que non. On ne peut

pas tout dire. On ne peut pas dévoiler son identité, son numéro de carte bancaire, tenir des propos violents, choquants, malintentionnés... Les adolescents se sentent-ils en danger sur les réseaux sociaux ? Au début, ils « font attention », mais avec le temps ils « se sentent à l'aise ».

Pour résumer, il faut rester respectueux. Tout cela semble peindre un portrait très noir et malsain des réseaux sociaux. En revanche, nos témoins victimes de propos haineux se disent heurtés, mais pas vraiment atteints grâce à la barrière entre l'écran et le réel.

On peut donc conclure grâce à notre enquête qu'en effet les réseaux peuvent être un lieu propice à la haine en raison des avis divergents qui circulent et du manque de respect, mais ils ne sont pas dangereux. Il suffit de rester rationnel et tempérer ses propos.



## **Petites anecdotes**

**Notre groupe n'a pas seulement interviewé des personnes aillant un avis dû à leur usage des réseaux sociaux. Nous avons aussi eu l'occasion de recueillir des témoignages relatifs à des histoires de harcèlement en milieu scolaire. L'une des témoins nous a confiée l'histoire d'un enfant de son point de vue de parent. C'est l'histoire d'un jeune garçon qui depuis son enfance se faisait bousculer, moquer, traiter d'« intello » notamment à cause de ses lunettes ... C'était un garçon normal à qui on avait enseigné que la violence c'était mal, mais qui ne parlait jamais de ses problèmes à ses parents. Un jour, alors qu'il devait avoir 12 ans, le collège a appelé notre témoin et son mari pour les convoquer car leur enfant venait de casser le nez d'un de ses camarades de classe. Après explications avec d'autres élèves témoins du harcèlement que le jeune garçon subissait, ils ont appris que c'était un acte de défense. La famille en question avait aussi été victime d'une « très mauvaise blague » : un faux compte Facebook avait été créé par des élèves du collège où ils divulguaient des informations personnelles. Une plainte avait été déposée mais les autorités ne l'avaient pas considérée comme « importante » et le dépôt de plainte a donc été ignoré.**

**Une élève d'un lycée avait publié un snap sur lequel elle annonçait que dans 9 mois, une nouvelle vie allait commencer... Dans 9 mois, elle entrerait dans l'école de danse de ses rêves. Mais son snap fût mal interprété... Une personne malintentionnée avait détourné son snap en la désignant comme une future jeune mère inconsciente et irresponsable. En seulement une heure tout le lycée avait pris conscience de la fausse publication et l'avait partagée à leur tour sur leur page. Une fois rentrée chez elle, la jeune fille dû s'expliquer avec sa mère qui avait vu tous les posts. Un quiproquo qui a mal tourné et qui a conduit la jeune fille à sombrer pendant quelques jours dans un véritable enfer... Elle se sentait l'objet de railleries répétitives, odieuses et blessantes.**

**On a trop souvent tendance à banaliser ce genre d'anecdotes.**

**Au nom de la liberté d'expression, peut-on donc tout dire sur les réseaux sociaux ?**

**La France prône la liberté d'expression, mais jusqu'à quel point ?**

**D'un point de vue légal, on peut dire ce que l'on veut, que ce soit sur les réseaux ou bien dans la vraie vie, tant que cela ne porte pas atteinte à autrui. On a le droit de critiquer une idée, une entreprise, une association, un mouvement... Tant qu'on ne vise pas une personne précise pour ce qu'elle est, on peut se permettre beaucoup de choses. D'un point de vue moral, exprimer son mécontentement est une chose, en venir à des propos injurieux en est une autre. C'est là qu'entrent en jeu les valeurs et les principes avec lesquels chacun a évolué. Il est facile de tenir certains propos lorsqu'on est inconnu, anonyme, derrière un écran. Il est parfois plus difficile de répondre de ses actes, d'assumer.**

**Certaines personnes diront que oui, on doit pouvoir tout dire sur les réseaux sociaux et que certaines lois liberticides sont inutiles, voire dangereuses.**

**On peut évoquer la loi Avia de juin 2020 qui visait à renforcer la contribution des opérateurs numériques pour la lutte contre les manifestations haineuses en ligne, en supprimant dans un délai d'une heure tout contenu illicite. Cependant, le conseil constitutionnel a censuré de nombreuses dispositions de ce projet de loi, car cela limitait la liberté d'expression. D'autres s'insurgeront et diront que c'est ouvrir la porte à des débordements auxquels personne n'a envie d'être confronté.**

**Il est toujours délicat de limiter la liberté, qui reste un bien précieux. Une législation est nécessaire, mais les réseaux sociaux renvoient surtout à une attitude responsable, à une éducation et à un recul critique. La liberté ne doit pas devenir un permis d'insulter, et les réseaux sociaux doivent demeurer des espaces d'interactions positifs et constructifs.**

**Mila Hard, Romane Migliorero,  
Elsa Lamarque, Orane Barata -Guinard**

# Doit-on pouvoir disposer librement de son corps ?

## La question des conduites addictives

Aujourd'hui, d'après diverses sources, nous recensons 20% de filles et 30% de garçons, âgés de 17 ans, prenant de la drogue\*, plus précisément du cannabis. C'est un fléau que l'on retrouve fréquemment dans le cadre scolaire, au lycée. Étant pourtant interdites, ces jeunes arrivent à passer au travers des lois. D'autant plus que leurs effets sont néfastes, cela provoque une fatigue intense, de la nervosité, des pertes d'équilibre et de coordination ainsi que des troubles psychiques. Certains estiment qu'on doit pouvoir faire ce que l'on veut avec son corps, y compris prendre des substances néfastes. D'autres, au contraire, estiment qu'il faut mettre des limites.

### Les différentes drogues

Les drogues les plus fréquentes sont l'alcool et le tabac, d'autant plus qu'elles sont légales à la vente. Elles n'en restent pourtant pas moins addictives à cause de la présence de l'alcool éthylique et de la nicotine. On retrouve également en drogue le CBD, mais seulement à usage médical, donc encadré et sécurisé.

En termes de substances illégales, on retrouve les drogues hallucinogènes causant la désorientation : le cannabis, les champignons et le LSD sont parmi les plus populaires. Il y a ensuite les dépresseurs, attaquant le système nerveux et engourdissant le cerveau ; l'héroïne et le GHB en font partie. Cette dernière est tristement célèbre pour être

considérée comme la drogue des violeurs.

Enfin, en dernière catégorie, les stimulants avec les amphétamines, méthamphétamine et cocaïne, qui provoquent l'excitation et l'agitation. Les effets de toutes celles-ci restent dangereux.

### Que dit la loi ?

La loi stipule que pour un usage de produit stupéfiant, la personne concernée encourt une peine maximale d'un an d'emprisonnement et 3 700€ d'amende. Pour du trafic de drogue, la peine va jusqu'à 7 ans de prison et 150 000€ d'amende s'il y a eu une vente destinée à un mineur, sinon cette personne encourt 5 ans et 75 000€. Pour les peines aggravées, cela peut aller jusqu'à une détention de 10 ans et 500 000€ d'amende.

Pourquoi tant de restriction quand notre société prime la liberté ?

Tout d'abord, la prise de drogue

amène à des dommages sur la santé assez grave. Ces mesures visent à dissuader de leur usage et préserver le corps de chacun.

Cela entraîne également un trouble à l'ordre public, puni par la loi. La consommation de stupéfiants provoque un comportement hors de contrôle pouvant mettre en danger autrui.

Ces lois sont alors ici pour empêcher les excès que provoquent les drogues. Même si chacun est libre de ses choix et de son corps, on remarque que la prise de ces substances met en danger autrui et soi-même. La liberté réside-t-elle dans le pouvoir de prendre ce que l'on veut sans avoir peur des conséquences ? Ou la restreindre est-elle un moyen de se préserver ?

Les jeunes et la drogue : enquête au lycée

Bobby est un jeune de 17 ans qui a accepté de nous parler de son expérience. Nous l'avons interro-



gé : "quand as-tu commencé à prendre des substances illicites et quelles étaient les circonstances ?", sa réponse fut surprenante, "C'était l'année dernière lors d'une soirée ; j'ai fait un "bad trip" et j'ai cru mourir" avoua-t-il. Ensuite, il déclare également prendre ces substances pour "planer" et en consomme jusqu'à 5 jours par se-

des comportements dangereux, mais à la hausse des prix des substances. Viens ensuite une question sur les conséquences sur sa santé, qui, finalement, lui importent peu, malgré le fait qu'il est conscience de la dangerosité des drogues. Il ressent d'ailleurs des effets secondaires comme des spasmes et des tremblements. Enfin, la réponse à la question "souhaites-tu arrêter ?" la réponse est négative.

Comme beaucoup d'autres jeunes, Bobby consomme avec insouciance et ne se préoccupe pas des conséquences à long terme.

Afin d'avoir plusieurs points de vue, nous avons ici une personne, "Louise", qui affirme être contre l'usage de stupéfiants.

Louise a également 17 ans et est au lycée. Nous l'avons interro-

amies. Elle juge l'alcool moins dangereux que les autres drogues, alors que cela reste tout autant addictif et mauvais pour la santé. Louise a un avis bien tranché sur la consommation de drogue et a conscience de leur dangerosité.

L'usage de substances illicites est, aujourd'hui dans notre société, interdit. Nous sommes pourtant en droit de disposer librement de notre corps et de ce qu'on choisit de consommer. Mais nous savons également que prendre de la drogue peut être néfaste à soi comme à autrui, c'est à cause de ces conséquences que des lois ont été votées contre leur consommation.

Mais pourquoi l'alcool et le tabac échappent-ils à ces restrictions ? Ils restent tout aussi dangereux et leur légalité n'enlève pas le risque d'addiction. En revanche, elle permet de s'en procurer beaucoup plus facilement et augmente le risque de conduites illicites malgré les restrictions de la loi. Pourquoi les drogues ne profitent-elles pas de ce laxisme sur le plan juridique ? Sont-elles réellement plus dangereuses que l'alcool ? Sont-elles encore plus néfastes pour la santé que le tabac ? Pourquoi tant de personnes enfreignent la loi pour s'en procurer alors qu'il existe des substances légales ?

La liberté de consommer est entravée pour une cause juste, préserver notre santé et celle des autres, mais est paradoxale car elle nous laisse le libre-arbitre sur d'autres drogues tout aussi dangereuses. Ce que nous pouvons retenir est que chacune de ces substances sont dangereuses, légales ou non, les restrictions de nos libertés sont là pour nous dissuader mais chacun est libre de choisir ce qu'il impose à son corps.

\*Sources : *Journal des Femmes*

*Ecrit par Millet Chloé, Ferran Eve, Garoste Léna et Buc Jade*



maine pour un budget mensuel d'environ 20€ par mois. Cela nous a surprises, nous pensions que c'était plus cher : on note donc que ces substances sont finalement très abordables. Pourtant, "Bobby" ne se considère pas addict, d'après lui : " je pourrais passer une semaine sans en prendre sans ressentir de manque". De plus, malgré le fait que les drogues sont illégales, il nous a confirmé que celles-ci sont facilement accessibles grâce à ses amis ou connaissances. Il nous avoua par la suite que ses parents ne savent rien sur sa consommation quotidienne. Ensuite, nous lui avons demandé : " Souhaites-tu que les drogues soient rendues légales ?" D'après lui, cela "foutrait la m....", étonnamment, il ne pensait pas aux conséquences comme la hausse des accidents ou

gée : " As-tu déjà pris des drogues ?", sa réponse fut négative et elle rajouta qu'elle "ne compte pas y toucher" car cela lui ferait peur, à cause des effets et du danger de l'addiction. Nous avons alors supposé que la légalisation de ces substances ne lui conviendrait pas, et, effectivement, nous avons raison. Elle nous donne son opinion : " si c'était légal, tout le monde serait drogué, il y aurait pleins d'accidents. Si c'était aussi répandu que le tabac ça serait un désastre !". De plus, d'après elle, les gens prendraient de la drogue afin de fuir la réalité et de se sentir intéressant, se créer une personnalité. Elle rebondit en nous affirmant qu' "il est tellement facile de s'en procurer, elles tournent dans tout le lycée sans se cacher". La réponse à la dernière question nous a surpris, elle avoua avoir déjà consommé de l'alcool, mais seulement dans certaines circonstances comme en soirée avec des

# Quelle est la tenue correcte pour une femme ?

## Retour sur la polémique Blanquer

Le lundi 14 septembre sur RTL, Jean Michel Blanquer a prononcé une phrase qui a heurté les esprits, « Chacun peut comprendre que l'on vient à l'école habillé d'une façon, disons... je dirais républicaine ». Cette phrase avait pour but de calmer les esprits mais cela a créé l'effet inverse. Quelles sont les conséquences de ces paroles ?

Le 14 septembre le ministre de l'éducation nationale a abordé la notion de tenue vestimentaire dans l'enceinte des établissements scolaires. Cela a fait polémique notamment à cause des propos utilisés : « Il est important d'arriver à l'école dans une tenue correcte », « Vous n'allez pas à l'école comme vous allez à la plage ou en boîte de nuit... », ou encore « On ne vient pas au collège en short, sauf pour faire de l'éducation physique et sportive ». Par la suite des collégiennes et des lycéennes ont créé un mouvement baptisé #lundi14septembre sur les réseaux sociaux qui consiste à dénoncer l'interdiction de porter des vêtements « courts » comme le short ou certains tee-shirts qui font apparaître notre peau. Le ministre de l'éducation s'est exprimé à nouveau pour calmer les esprits mais cela n'a fait malheureusement qu'empirer.

**« C'est seulement à partir des années 60 que le pantalon devient universel »**

Pour amplifier le mouvement, ces jeunes ont décidé de dédier une journée au port de tenue dites « provocantes » au sein des écoles, collèges et lycées.

## Retour sur l'histoire de la tenue féminine en France

Au cours de l'histoire la tenue vestimentaire des femmes a beaucoup évolué. Depuis 1800 c'est une lutte permanente pour l'autorisation du port des vêtements d'hommes pour les femmes, notamment pour le pantalon. Il y a aussi vers les années 1950 une lutte qui concerne le port du bikini sur les plages, qui a été interdit sur plusieurs plages d'Europe à ses débuts ! Aujourd'hui on n'imagine plus interdire le bikini...



C'est le 7 novembre 1800 qu'un décret promulgué par le préfet de police de Paris a informé que si une femme souhaite porter un pantalon il lui faut demander auprès de la préfecture de police. Cette demande doit avoir pour motif une raison particulière, médicale ou professionnelle. Les femmes qui portaient le pantalon étaient considérées comme des travesties. C'est seulement à partir des années 60 que le pantalon devient universel, en effet l'historien Denis Bruha explique pourquoi le pantalon a été longtemps considéré comme un habit exclusivement masculin avant de devenir unisex. Nous devons cette évolution à la pratique du sport tel que l'équitation, le cyclisme, ou encore la bicyclette. Malgré de nombreuses dénonciations masculines il deviendra quand même un habit universel aussi couramment porté par les femmes que par les hommes, par la suite le pantalon est devenu une figure dans les col-

lections de haute couture féminine tel que celle d'Yves Saint Laurent et d'autres collections de prêt-à-porter.

Opinions des élèves du lycée sur « Que pensez-vous des tenues qualifiées provocantes ? » et quelques anecdotes.

Suite à une interview de nombreux élèves du lycée, on peut remarquer que la majorité des élèves ne sont pas d'accord avec les propos du ministre de l'éducation nationale et du mot « provoquant ». « Ça n'existe pas, ce n'est pas le bon mot », « Chacun doit s'habiller comme il veut et personne n'a le droit de donner son avis sur une tenue vestimentaire », « les tenues provocantes peuvent exister dans certaines limites », « Ce sujet fait beaucoup débat et plusieurs avis sont opposés », et enfin « Les tenues doivent montrer un certain « respect » et certaines limites. ». Certaines élèves abordent la question du port de l'uniforme dans l'enceinte du lycée, et trouvent que cela serait une bonne idée, parfois pour avoir vécu des événements traumatisants.

De nombreuses jeunes filles racontent avoir vécu des expériences désagréables pour avoir porté des tenues dites « provocantes ». Une élève de première raconte avoir subi de harcèlement de rue en 6ème, avec une amie elles se promenaient dans les rues et

deux hommes assez âgés se sont approchés d'elles et elles ont subi des attouchements et des frottements sous prétexte qu'elles avaient une tenue provocante : un short et un débardeur. Elles ont demandé de l'aide mais on leur a répondu « en même temps vous avez vu comment vous êtes habillées » ! Dans l'enceinte du lycée, une élève a été convoquée 4 fois par la CPE pour un short trop « court » en plein été.

On voit donc que la tenue vestimentaire, même au XXIème siècle, continue de faire débat, en particulier pour les femmes qui sont souvent culpabilisées. Chez les jeunes il y a toutes les opinions : des élèves pensent qu'il faut arrêter d'interdire certaines tenues, mais pour d'autres il faudrait réintroduire l'uniforme...

Par Eychenne Célia, Chompret Élisa, Bultez Lola, Bordeneuve Inès et Larrey Tina.

« L'école n'est pas un lieu comme les autres, a déclaré Jean-Michel Blanquer, vous n'allez pas à l'école comme vous allez à la plage ou en boîte de nuit [...] Chacun peut comprendre qu'on vient à l'école habillé d'une façon républicaine, a poursuivi le ministre. Nos enfants sont sous la pression de bien des choses, notamment des marques, de la mode, du regard de l'autre sur les chaussures et les vêtements... Je souhaite qu'il y ait une certaine sobriété en la matière parce que là aussi c'est un enjeu d'égalité sociale puis de protections des filles et des garçons »

Jean-Michel Blanquer,

